DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES
15/11/2026



CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE OUVERT AU PUBLIC SUR VOIRIE	
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 kW	Entre 23 et 25 kW
Types de prises éligibles	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable*(1)* Combo 2 en DC	
Exigences de connectique par point de recharge et par station		A minima un connecteur combo 2 par point de recharge strictement supérieur à 22 kW
Puissance de raccordement au réseau électrique autorisée	Jusqu'à 22 kVA par point de recharge	Jusqu'à 25 kVA par point de recharge
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire	
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW	
Système d'identification usager	Obligatoire	
Système de pilotage énergétique*(2)*	Obligatoire	
Système de supervision	Obligatoire	
Connexion Interopérabilité	Certificat Gireve ou Hubject obligatoire	
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv	
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité	

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.
(2) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.